

PRESENTATION GENERALE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Document obligatoire, le *Compte Financier Unique* est un document de synthèse commun à l'Ordonnateur et au Comptable, regroupant et remplaçant le *Compte Administratif* et le *Compte de Gestion* à compter de l'exercice 2025, pour la Ville de Denain. Il vise à améliorer la transparence, la lisibilité et la fiabilité des informations financières de la commune.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L2313-1, L3313-1 du CGCT relatifs à la publicité des budgets et des comptes. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit ainsi être annexée à l'appui du *Compte Financier Unique 2025*.

I - LES RESULTATS DE L'EXERCICE

1) Pour mémoire : résultats de clôture de l'exercice 2024 :

Le compte administratif 2024 faisait apparaître :

- un solde cumulé débiteur de la section d'investissement de **3.285.206,85 €** ;
- un résultat cumulé créditeur de la section de fonctionnement de **12.588.554,74 €** ;

Mais, compte tenu des restes à réaliser, **le besoin net de financement de la section d'investissement** s'élevait à **7.770.314,66 €**. Il a été comblé par une reprise sur l'excédent de fonctionnement de 2024 suite à la délibération d'affectation du résultat. Il restait donc, un excédent réel de clôture égal à **4.818.240,08 €**.

Par ailleurs, suite à la **dissolution du Syndicat des Grangettes**, la commune a réintégré dans ses comptes la **quote-part des résultats lui revenant**, à savoir un **déficit d'investissement de 2.756,81€** et un **excédent de fonctionnement de 8.534,59€**.

La reprise de la quote-part des résultats du Syndicat des Grangettes cumulée aux résultats constatés au Compte Administratif 2024 fait donc apparaître au final :

- un déficit cumulé de la section d'investissement de **3.287.963,66 €** ;
- un excédent réel de clôture de la section de fonctionnement de **4.826.774,67 €** ;

2) Les opérations de l'exercice 2025 :

Le total des **dépenses 2025** s'élève à **70.044.070,96 €**, soit :

- en fonctionnement **23.623.425,01 €**,
- en investissement **46.420.645,95 €**.

Les **recettes 2025** se chiffrent à **77.200.734,92 €**, soit :

- en fonctionnement **34.823.497,26 €**,
- en investissement **42.377.237,66 €**.

Sur l'exploitation 2025, la section de fonctionnement a donc dégagé un excédent de 11.200.072,25 €; la section d'investissement a généré un déficit de 4.043.408,29 €.

Les résultats cumulés à la clôture de l'exercice **2025** hors restes à réaliser, s'élèvent donc à :

➤ Section de fonctionnement	excédent de	16.026.846,92 €
➤ Section d'investissement	déficit de	7.331.371,95 €

Soit, un excédent brut de clôture égal à **8.695.474,97 €**.

3) Les restes à réaliser et à recouvrer de l'exercice 2025 :

A la clôture de l'exercice 2025 les restes à réaliser en **Investissement** s'élèvent à :

➤ recettes	4.424.700,61 €
➤ dépenses	6.291.052,94 €

soit un solde négatif de **1.866.352,33 €**, qui porte le solde débiteur de la section d'investissement à **9.197.724,28 €**.

*Conformément à l'instruction budgétaire en vigueur, après le vote du compte financier unique, une partie de l'excédent de fonctionnement, soit **10.497.724,28€**, sera affectée à la couverture des de besoin de financement de la section d'investissement et au financement des dépenses d'équipement.*

Après cet autofinancement de la section d'investissement, l'excédent disponible de clôture s'élèvera à **5.529.122,64 €** contre 4.820.996,89 €, en 2024.

II – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les **dépenses totales de fonctionnement** s'élèvent donc à **23.623.454,01 €**, contre 23.809.565,33 € en 2024, et comprennent :

- les **dépenses réelles** pour un montant de **23.172.928,16 €** (22.613.249,55 € en 2024),
- les **dépenses d'ordre**, pour un montant de **450.496,85 €** :
 - × **450.496,85 €** pour les dotations aux amortissements.

Les dépenses réelles sont en hausse puisque, par rapport à 2024, elles augmentent de 559.678,61 €, soit +2,48 %.

III – L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les **recettes totales de fonctionnement** s'élèvent à **34.823.497,26 €**, contre 31.659.437,71 € en 2024, et comprennent :

- les **recettes réelles** pour un montant de **34.788.271,43 €** (31.547.729,45 € en 2024) ;
- les **recettes d'ordre**, pour un montant de **35.225,83 €** :
 - × **35.225,83 €** pour les travaux en régie

Les recettes réelles sont également en hausse par rapport à 2024, elles augmentent de 3.240.541,98€, soit +10,27 %

IV – LA DETTE BANCAIRE COMMUNALE

L'**annuité remboursée** en 2025 s'élève à **2.437.125,82 €**, contre 2.329.967,04 € en 2024.

L'**encours** au 31 décembre 2025 diminue de nouveau. Il s'élève à **13.214.487,13 €**, contre 15.209.070,97 € en 2024.

V – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses totales d'investissement** s'élèvent à **46.420.645,95 €** et comprennent :

- les **dépenses réelles** pour un montant de **19.001.300,77 €** ;
- les **dépenses d'ordre** pour un montant de **27.419.345,18 €**
 - × **27.384.119,35 €** pour les opérations patrimoniales (dont l'intégration définitive du Centre Aquatique au patrimoine communal)
 - × **35.225,83 €** pour les travaux en régie

VI – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes totales d'investissement** s'élèvent à **42.377.237,66 €** et comprennent :

- les **recettes réelles** (hors 1068) pour un montant de **6.772.306,80 €** ;
- les **recettes d'ordre** pour un montant de **27.834.616,20 €**
 - × **27.384.119,35 €** pour les opérations patrimoniales (dont l'intégration définitive du Centre Aquatique au patrimoine communal)
 - × **450.496,85 €** pour les dotations aux amortissements
- l'épargne provenant des exercices antérieurs pour un montant de **7.770.314,66 €**.